

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

**Bilan positif pour le schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille :
25 actions de mutualisation déployées depuis 2015
et 100% des communes impliquées**

La Métropole Européenne de Lille s'est dotée le 19 juin 2015 d'un schéma de mutualisation partagé avec ses 90 communes. Objectifs : renforcer le co-développement et la complémentarité entre la MEL et ses communes, améliorer le service rendu, optimiser et rationaliser l'action publique ou encore maîtriser les dépenses publiques par le regroupement des achats. A l'occasion du Conseil métropolitain du 13 décembre 2019, la MEL a présenté le bilan de ce schéma : 25 actions de mutualisation ont été déployées depuis 2015 et 100% des communes participent à au moins deux d'entre elles.

« Le dialogue avec les communes est un véritable défi pour les intercommunalités, d'autant plus important pour la MEL qu'elle est la deuxième métropole en nombre de communes après celle d'Aix-Marseille. Dans ce contexte, comment rendre le lien commune-MEL plus efficient ? Que peuvent apporter les services de la MEL aux communes et comment faire ainsi des économies ? Grâce au schéma de mutualisation, nous trouvons de réponses à ces questions et l'implication des 90 communes de la MEL nous montre aujourd'hui que le défi est relevé. » déclare Hélène Moeneclaey, Vice-Présidente de la MEL en charge du schéma de mutualisation.

37 actions inscrites au schéma, dont 25 aujourd'hui déployées

Depuis 2015, le schéma de mutualisation a vu son nombre d'actions augmenter de manière significative, passant d'une quinzaine d'actions à 37. Sur ces 37 actions, 25 ont été déployées dont 5 en 2019 :

- la création d'une Centrale d'Achats Métropolitaine (CAM),
- la création d'un service unifié relatif à la protection des données personnelles (RGPD),
- le développement d'un dispositif mutualisé de lutte contre la non-décence de l'habitat (le dispositif Permis de louer),
- la mise en place d'un dispositif mutualisé de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- la mise en place d'une mutualisation en matière d'assurances.

De nouvelles actions déjà inscrites au schéma, comme l'accompagnement des communes en faveur d'une restauration collective favorisant le local et le bio ou l'élaboration d'un plan de sauvegarde métropolitain seront déployées prochainement, et d'autres idées sont à l'étude pour intégrer le schéma, comme la création d'un centre de supervision vidéo ou un plan d'actions en matière d'éclairage publique.

100% des communes de la MEL impliquées

Depuis 2016, toutes les communes de la Métropole participent, sur la base du volontariat, à au moins deux actions du schéma et en décembre 2019, 95% des communes participent à au moins 5 actions du schéma, démontrant la capacité du dispositif à répondre aux attentes des communes dans plusieurs domaines.

Un bilan positif pour permettre de préparer le prochain schéma de mutualisation dans les meilleures conditions.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Clarisse Neveu
Métropole Européenne de Lille
03 20 21 65 88
cneveu@lillemetropole.fr